



**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE**

OBJET :

**Création d'un poste
d'assistant
administratif et
financier**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à quinze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la Maison du Parc à Cœur-de-Causse, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, Conseiller Régional
M. P. GARRIGUES, Conseiller Régional
Mme M. PIQUE, Conseillère Régionale
Mme A. VACOSSIN, Conseillère Départementale
Mme. C. MARLAS, Conseillère Départementale
M. A. TERLIZZI, Conseiller Départemental
M. C. PROENCA, représentant de CAUVALDOR
M. J.P. GINESTET, représentant de la Communauté de Communes du Grand Figeac
M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de Communes Lalbenque-Limogne
M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beauregard
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. J.F. VASILJEVIC, représentant de la Commune de Blars
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès
Mme A. DELPECH, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières
Mme A. ALAYRAC, représentante de la Commune de Cœur-de-Causse
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
M. A. TAILFER, représentant de la Commune de Cremps
Mme A. WALLE, Maire d'Escamps
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. C. SAINT-MARTIN, Maire de Frayssinet-le-Gourdonnais
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. J. FOUCHER, représentant de la Commune de Gréalou
M. E. DUBARRY, Maire d'Issendolus
Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. J.L. DARDENNES, représentant de la Commune de Lauzès
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme S. ALECHKINE, représente de la Commune d'Orniac
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
M. P. DE HOUX, représentant de la Commune de Rocamadour
M. P. DE TOFFOLI, représentant de la Commune de Sabadel-Lauzès

**DATE DE LA
CONVOCATION**

30 mai 2023

DATE D'AFFICHAGE

30 mai 2023

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 47

Votants : 58

Voix : 134

M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, Maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. D. BANCEL, Maire de Sauliac-Sur-Célé
Mme M. CASSIER, représentante de la Commune de Souломès
M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats

ÉTAIENT EXCUSÉS

Mme A. PREVILLE, Sénatrice du Lot
M. S. BERARD, Conseiller Régional, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, Conseillère Régionale, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. P. LEWICKI, Conseiller Départemental, donne pouvoir à C. PROENCA
Mme N. GINESTET, Conseillère Départementale, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc, donne pouvoir à M. M. ORTALO-MAGNE
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune de Crégols, donne pouvoir à M. J.P. LARCHER
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à G. BOUCHER
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcihac-sur-Célé, donne pouvoir à M. FOLICHON
Mme K. THIRY, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval, donne pouvoir à Mme D. POIRIER
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
Mme C. MEY-FAU, représentante de la Commune de Miers
M. J. COLDEFY, Maire de Livernon
Mme A. POUJADE, représentante de la Commune de Grèzes
Mme S. BLANC, représentante de la Commune de Séniergues
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. A. IDEZ, représentant de la Commune de Flaujac-Poujols
M. G. DEBART, représentant de la Commune de Bio
M. A. ORTALO-MAGNE, Maire de Larnagol
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat
Mme C. PAGES, Région Occitanie

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
Mme S. TISON, Maire de Belmont-Sainte-Foi
M. V. COUSI, Maire de Caylus, Commune associée
M. JC ROMANO, Maire de Mouillac, Commune associée
M. J. DIETSCH, Maire d'Arcambal, Commune associée
M. A. AFFRAIX, Conseil Départemental du Lot
M. J-M GUICHARD, DDT du Lot
M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, Directrice-Adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que les conclusions de l'audit réalisé par la Région Occitanie en 2022 font ressortir une sous dotation en ingénierie de l'équipe administrative du Parc. Actuellement, l'équipe administrative n'est composée que deux agents : une responsable administrative et financière (comptabilité-paie, gestion budgétaire et administrative, gestion des ressources humaines) et d'une secrétaire.

Ainsi, compte tenu de la charge de travail trop importante reposant sur un faible nombre d'agents, la Présidente propose de créer, un poste d'assistant administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2024 en référence au cadre d'emploi des Adjoint Administratifs Territoriaux, au grade d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe ou 2^{ème} classe, catégorie C.

Les principales missions pour cet agent seront les suivantes :

- appui au suivi de la comptabilité et à la gestion administrative et juridique de la commande publique (comptabilité, budget, commandes, marchés publics...),
- assistance administrative aux activités générales du Parc en appui à la responsable de la gestion administrative et financière (gestion de matériel, réservation de salles, ...),
- accueil téléphonique et du public en l'absence de la secrétaire.

Les compétences obligatoires pour ce poste sont : connaissance des règles de la comptabilité publique, de la commande publique et de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la création d'un emploi d'assistant administratif et financier à compter du 1er janvier 2024 tel que défini ci-dessus, autorise la Présidente à procéder au recrutement sur la base des conditions décrites et à signer tous les documents pour la mise en œuvre de cette décision.

**La Présidente
Catherine MARLAS**